

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 septembre 2019

Publié le 20/09/2019

Date convocation:

Présents ou représentés :

L'an deux mille dix-neuf et le jeudi dix-neuf septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon Bonzi, en qualité de Maire de la commune.

<u>Présents</u>: Yvon BONZI, Mireille BOUCHE, Hervé BRAHIC, Françoise BRYLINSKI, Dominique CARRE, Gérard CHAPEL, Alain CLEMENT, Michel DUSSAUD, Michel FAISSAT, Alain GENES, Gérard JEAN, Madeleine MARTINEZ, Régine PESENTI, Josette VELAY, Luc VEYRAT

<u>Pouvoirs</u>: Rino BENELLI à Josette VELAY, Amélie BRANTE à Yvon BONZI, Jocelyne LECLERE à Dominique CARRE.

Absents: Corinne D'ALETTO, Anne CAMPS, Tamara KUZMIC, Armelle CHAPON, Denis MARCOUX

Secrétaire de séance : Hervé BRAHIC

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Il donne lecture du dernier conseil municipal et demande son approbation :

## **UNANIMITE**

Il est demandé de rajouter à l'ordre du jour de ce conseil l'autorisation de signature pour le Contrat Enfance Jeunesse qui couvrira la période 2019-2022 :

#### **UNANIMITE**

## 1. Approbation révision allégée n°1 du PLU

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L153-21

Vu la délibération en date du 6 juillet 2017 et celle du 31 janvier 2019 prescrivant la révision allégée n°1 du

plan local d'urbanisme (PLU), définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de la concertation ;

Vu la délibération du conseil municipal du 4 avril 2019 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLU ;

**Vu** l'arrêté municipal en date du 29 mai 2019 soumettant à enquête publique le projet de révision du PLU arrêté et l'avis d'enquête publié.

Vu les pièces du dossier de PLU soumises à l'enquête publique ;

Vu le rapport d'enquête publique et les conclusions motivées du commissaire enquêteur ;

La révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme est approuvée.

#### **UNANIMITE**

2. CCPU: avenant n°2 à la convention d'organisation du service « application du droit du sol ».

Le conseil municipal approuve l'avenant n°2 à la convention précitée et donne autorisation à M. le Maire pour signer l'avenant ainsi que tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

#### **UNANIMITE**

## 3. Cession parcelle chemin des Amandiers.

Le conseil municipal approuve la vente de la parcelle AP1235 d'une superficie de 32 m2 et appartenant à la commune à M. DUGUE au prix de 3000 € et autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à la conclusion de cette vente.

#### **UNANIMITE**

## 4. Convention avec l'OGEC Ste Famille relative à l'utilisation de la cantine municipale.

Le conseil municipal approuve la conclusion d'une convention avec l'OGEC Ste Famille relative à l'utilisation de la cantine municipale et autorise M. le Maire à la signer.

#### **UNANIMITE**

## 5. Convention avec l'OGEC Ste Famille relative à l'utilisation de la cantine municipale.

Le conseil municipal décide de verser une subvention de 2000 € à l'association « les parrains du CMJ » qui apporte un soutien aux manifestations et activités organisées par le Conseil Municipal des Jeunes.

#### UNANIMITE

## 6. Motion contre le démantèlement des services publics en milieu rural (réseau DGFIP).

Le conseil municipal vote une motion pour s'opposer à la refonte du réseau de la Direction Générale des Finances Publiques.

### UNANIMITE

## 7. Subvention exceptionnelle Office Culturel.

Le conseil municipal décide de voter une subvention exceptionnelle de 250 € à l'office culturel.

#### UNANIMITE

## 8. <u>Souscription au contrat groupe d'assurance statutaire du centre de gestion de la fonction</u> publique territoriale du Gard (CDG 30).

Le conseil municipal décide de souscrire au contrat groupe d'assurance statutaire du CDG 30 et autorise le Maire à signer le contrat à venir et tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

#### **UNANIMITE**

## 9. Convention de délégation de gestion des risques statutaires avec le CDG 30.

Le conseil municipal décide de donner délégation au CDG 30 pour assurer la gestion des sinistres liés aux risques statutaires de son personnel pour lesquels la collectivité a adhéré au contrat d'assurance souscrit par le Centre de gestion du Gard.

#### **UNANIMITE**

## 10. Bons d'achat de noël 2019.

il est décidé d'attribuer aux agents titulaires et aux agents non-titulaires de droit public ayant travaillés du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, un bon d'achat (multi enseignes) d'une valeur de 30 € par enfant de moins de 12 ans à la date du 01/01/2020.

#### UNANIMITE

## 11. ONF: destination des coupes de bois pour l'exercice 2020.

Le conseil municipal décide de la destination des coupes de bois pour l'exercice 2020 et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution des opérations en découlant.

#### UNANIMITE

## 12. Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2018 (RPQS).

Le Conseil municipal **ADOPTE** le rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

#### UNANIMITE

## 13. Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement 2018 (RPQS).

Le Conseil municipal **ADOPTE** le rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

#### **UNANIMITE**

## 14. Rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de l'élimination des déchets.

Le Conseil municipal approuve le rapport 2018 du SICTOMU sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

## UNANIMITE

## 15. Mandat spécial pour le Congrès des Maires 2019.

Le Conseil municipal décide de donner mandat spécial à 4 adjoints et un conseiller municipal délégué pour représenter la commune au congrès des Maires 2019.

#### **UNANIMITE**

# 16. <u>Autorisation signature Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022 avec la Caisse des Allocations</u> Familiales (CAF).

Le Conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer le contrat enfance jeunesse à venir qui couvrira la période 2019 - 2022.

#### **UNANIMITE**

#### **DECISIONS DU MAIRE**

<u>D2019-06 du 5 avril 2019</u> : M. le Maire informe le conseil municipal de la décision d'ester en justice contre M. Gillieron pour constructions illicites et non respect du règlement du PLU.

<u>D2019-08 du 4 juillet 2019</u>: M. le Maire informe le conseil municipal de la signature d'un accord cadre mono-attributaire à bons de commande pour les travaux VRD avec l'entreprise ROBERT TPCR pour un montant minimum annule de 5000 € HT et un montant maximum annuel de 500 000 € HT. Le marché est conclu pour une durée de un an reconductible trois fois sans excéder la durée de quatre ans.

<u>D2019-09 du 18 juillet 2019</u> : M. le Maire informe le conseil municipal de la décision de former appel contre l'ordonnance du Tribunal de grande instance du 3 juillet 2019 défavorable, dans l'affaire BACHET (constructions illicites).

<u>D2019-10 du 1<sup>ER</sup> aout 2019</u> : M. le Maire informe le conseil municipal de la reconduction de la convention d'exploitation de la licence IV appartenant à la commune avec le comité des fêtes pour un an.

## La séance est levée à 19h30

